

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2772

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	1
Diplomatie culturelle et d'influence	1	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement d'appel, le groupe LFI-NFP souhaite augmenter la part des établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en gestion directe.

Alors que le Président Macron affiche l'objectif de doubler les effectifs d'élèves au sein du réseau AEFE, la mise en concurrence du privé et du public consacre la vision néolibérale de l'enseignement français à l'étranger portée par ce gouvernement. En opposition totale avec cette vision, nous proposons d'augmenter la part des établissements en gestion directe pour faire face à la prolifération des établissements du secteur privé, notamment les établissements partenaires.

Ainsi, selon les règles de recevabilité imposées, cet amendement propose d'attribuer 1 euro en AE et CP à l'action 05 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », en provenance de l'action 07 « Réseau diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », ainsi réduit de 1 euro en AE et en CP, bien que nous ne souhaitons en aucun cas voir ce programme diminuer de cette façon. Nous appelons donc le Gouvernement à lever le gage.